



Aides financières sur frais de succession.

Par **thonychou**, le **18/02/2012 à 18:27**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'aimerais avoir un renseignement.

Mon beau-père est décédé il y a maintenant un an et demi.

Il était marié et avait 3 enfants dont un toujours mineur.

Nous venons de recevoir la note du notaire et dedans il est inclus la prestation du juge des enfants.

Je voulais savoir s'il y existait une aide (de l'état ou autre) afin de régler cette facture qui se monte au total à 5000€ environ qui est à régler au début du mois prochain.

Merci de votre compréhension.

Par **Laure11**, le **18/02/2012 à 18:41**

Bonjour,

Non, pas d'aide pour régler ces frais.

Vous pouvez demander au Notaire s'il accepte un règlement en 2 ou 3 mensualités.

Cordialement.

Par **thonychou**, le **18/02/2012 à 18:43**

Même s'il y a une personne mineure qui doit payer aussi ?

Par **Laure11**, le **18/02/2012 à 19:03**

Cette personne mineure est représentée par un adulte. Il a sa mère.